



LE BIEN ET LE MAL DANS LES ACTES HUMAINS

Les actes humains sont ceux que nous choisissons librement, consécutifs à un jugement de conscience et qui, de ce fait, sont louables s'ils sont bons ou blâmables s'ils sont mauvais. (Voir fiche n° 6 sur les circonstances de nos actes).

Trois éléments concourent à qualifier notre agir VOLONTAIRE et constituent leur moralité.

- 1- L'objet choisi, matière de l'agir, de l'acte posé, est le bien choisi délibérément par notre volonté. La raison, avant même de le proposer à la volonté, l'a jugé conforme ou non au bien véritable.

Ex. : aller à la messe ou faire l'aumône est en soi un acte **louable**. Menacer pour s'emparer du bien d'autrui est un acte **blâmable**.

- 2- La fin poursuivie, l'intention : c'est le secret de la décision de la volonté et qualifie moralement l'acte posé en fonction de la **FIN**. La FIN est première dans notre intention lorsqu'on agit et concerne l'exécution concrète de l'acte posé. Elle peut être ponctuelle pour tel acte : ex. faire l'aumône sur ses économies de carême ; ou au contraire s'inscrire dans une vie spirituelle et une vocation apostolique : faire l'aumône pour aider l'Eglise et par amour pour Dieu. Cet amour illumine alors toutes nos actions.

L'intention peut aussi dévoyer l'acte. Le Christ Jésus se plaignait des pharisiens qui

- priaient... pour se faire admirer
- jeûnaient... pour se faire voir
- faisaient l'aumône... pour se faire féliciter

(« toi, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite »)

Une mauvaise intention (se faire admirer, la vaine gloire) rendra mauvais un acte (aumône, aller à la messe etc...) de soi très bon !

A l'inverse : une intention bonne (ex. aider son prochain) ne justifie pas un comportement moralement mauvais (ex. mentir ou voler...)

La FIN ne justifie PAS n'importe quel moyen !!!

- 3- Les circonstances sont l'objet de la fiche n° 6. Leur importance est capitale (caput : tête) car elle confère en les aggravant ou en les diminuant, la bonté et la malice morale d'un acte humain (voler un œuf...ou un bœuf). Elle souligne aussi le degré de responsabilité de celui qui agit (un mariage est nul s'il est contracté par violence). Une action en elle-même mauvaise (l'avortement) ne peut être qualifiée bonne par quelque circonstance que ce soit (détresse, viol, trisomie 21 etc...). Seul un saint directeur spirituel peut aider au discernement des circonstances difficiles.